

Offre d'achat
d'un bien immobilier
(patrimoine locatif du Logis Breton)

Nous soussignés :

Demeurant :

Adresse e-mail :

Téléphone(s) :

Désignation du bien : Maison de 107m² avec garage et jardin

Adresse du bien : 12 rue Jean-Philippe Rameau 56700 HENNEBONT

Nous vous proposons de nous porter acquéreur du bien, au prix net vendeur de :

en chiffres : _ _ _ _ _ €

en lettres : _ _ _ _ _

Nous reconnaissons que la présente offre d'achat sera étudiée avant toute acceptation dans le respect de la réglementation sur la vente HLM, notamment selon les modalités prévues aux articles D 443-12-1 du CCH et L 443-11 du CCH (voir ci-après).

Fait à _ _ _ _ _ Le _ _ _ _ _

Signature(s) précédées de la mention « Lu et approuvé »

L'offre ne pourra être acceptée que si elle est accompagnée du dossier de renseignements complété et signé, et des pièces justificatives demandées.

Vente de patrimoine HLM

Extrait de l'article D 443-12-1 du CCH :

« Pour l'application de l'article L. 443-12, la date de remise des offres d'achat est constatée par tout moyen. »

Les modalités de traitement des offres reçues, l'ordre de priorité défini par l'article L443-11 alinéa III du CCH, le décret du 15 novembre 2019 loi ELAN sont consultables sur le site <https://legifrance.gouv.fr>

« Les logements vacants des organismes d'habitations à loyer modéré peuvent être vendus, dans l'ordre décroissant de priorité, à :

- À toute personne physique remplissant les conditions auxquelles doivent satisfaire les bénéficiaires des opérations d'accession à la propriété, mentionnées à l'article L. 443-1 du CCH, parmi lesquels l'ensemble des locataires de logements appartenant aux bailleurs sociaux disposant de patrimoine dans le département, ainsi que les gardiens d'immeuble qu'ils emploient sont prioritaires ;
- Une collectivité territoriale ou un groupement de collectivités territoriales ;
- Toute autre personne physique (sans plafond de ressources) ;

Conformément à la législation en vigueur en France (Loi n° 78-017 du 6 janvier 1978 dite Loi Informatique et Libertés), et en Europe (Règlement UE 2016/679 du Parlement européen relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du Traitement des Données à caractère personnel et à la libre circulation de ces Données - RGPD), vous pouvez exercer à tout moment vos droits d'accès à vos données en contactant le Délégué à la Protection des Données (DPD) par mail à rgpd@lelogisbreton.fr ou par courrier à l'adresse : « LE LOGIS BRETON - DPO/RGPD - 58 Rue de la Terre Noire - 29334 QUIMPER CEDEX ».

Ce droit d'accès vous permet de consulter, modifier, supprimer ou limiter l'utilisation de certaines données si la base légale du traitement le permet.

Si vous estimez -après nous avoir contactés-, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Ces données seront conservées jusqu'à signature de l'acte authentique du logement concerné.